



Tranfert de crédit au propriétaire de la carte grise

Par **one974ru**, le **18/11/2014** à **09:00**

bonjour,

voici ma situation: j'ai contracté un crédit à la consommation pour l'acquisition d'un scooter pour mon beau-fils, et la carte grise est à son nom. Le scooter devait lui permettre d'être un peu plus autonome et surtout d'aller bosser. Ce dernier a claqué la porte de la maison et ne donne plus de nouvelles. Je sais qu'il ne travaille plus et de plus que son scooter sert même à quelqu'un d'autre.

Ma question: Quelles possibilités s'offrent à moi concernant ce scooter: puis-je prétendre récupérer le scooter étant celui qui le finance ou puis-je demander ou réorienter le crédit à l'encontre du propriétaire de la carte grise?

Merci cordialement...

Par **moisse**, le **18/11/2014** à **10:00**

Bonjour,

Le crédit est à votre nom.

Le certificat d'immatriculation est au nom de votre beau-fils.

L'assurance on ne sait pas.

Mais le propriétaire est celui dont le nom figure sur la facture d'achat.

Seul le propriétaire peut disposer librement de son bien.

Pour ce qui est du crédit, il faut l'accord à la fois de la société de crédit et du beau-fils, ce doit être mission impossible dans un contexte conflictuel.